



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Moyen-Orient

Question écrite n° 57137

Texte de la question

M. Meyer Habib attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la situation dramatique des communautés chrétiennes des Proche-Orient et Moyen-Orient. Représentant 15 % des populations de ces pays au début du XXe siècle, elles n'en représentent plus aujourd'hui que 5 %. Ce déclin, accéléré ces dernières années, est la résultante des pressions et menaces qui pèsent sur leur sécurité et leur intégrité elle-même. La France a un rôle historique central dans leur protection et se doit de l'assumer, en conformité avec ses valeurs et son histoire. C'est pourquoi il lui demande d'intervenir auprès des États des Proche-Orient et Moyen-Orient pour obtenir d'eux des mesures énergiques contre les persécutions et discriminations dont ces communautés sont la cible.

Texte de la réponse

La France défend partout dans le monde la liberté de religion ou de conviction. Elle intervient auprès des États concernés, dans le cadre de sa politique de défense des droits de l'Homme, afin qu'ils assurent la protection du libre exercice des cultes par leurs citoyens et éliminent toute forme de discrimination fondée sur la religion ou la conviction. La politique de la France vis-à-vis des chrétiens au Proche et au Moyen-Orient s'inscrit dans cette politique à portée universelle. Elle inclut notamment le respect des droits des personnes appartenant aux minorités religieuses et prend en compte les liens spécifiques hérités de l'Histoire qu'elle entretient avec les communautés chrétiennes d'Orient, notamment au Liban, en Irak, en Egypte, en Turquie, en Syrie ou en Israël et dans les Territoires palestiniens. La France connaît les inquiétudes et les craintes des chrétiens du Proche et Moyen-Orient en cette période cruciale et se montre particulièrement vigilante quant à leur situation. La visite du Président de la République au Vatican, le 24 janvier dernier, a ainsi permis d'échanger avec le Pape François sur la situation des chrétiens d'Orient et de réaffirmer la mobilisation constante de la France les concernant. La France agit régulièrement pour que l'Assemblée générale des Nations unies et le Conseil des droits de l'Homme condamnent les violences contre les chrétiens comme celles exercées contre toutes les minorités religieuses. Elle a présenté un projet de résolution pour que le Conseil de sécurité saisisse la Cour pénale internationale sur les violations massives des droits de l'Homme en Syrie. La France agit également au niveau de l'Union européenne : ce fut le cas à l'occasion des conclusions du Conseil affaires étrangères du 21 août 2013, qui ont fermement condamné les destructions touchant plusieurs dizaines d'églises coptes en Egypte avec ses partenaires européens. La France demeurera vigilante à la situation des chrétiens d'Orient dans la région, conformément aux lignes directrices pour la promotion de la liberté de religion ou de conviction adoptées le 24 juin 2013 par l'Union européenne.

Données clés

Auteur : [M. Meyer Habib](#)

Circonscription : Français établis hors de France (8^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57137

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [10 juin 2014](#), page 4608

Réponse publiée au JO le : [1er juillet 2014](#), page 5460